
PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF) CAMPAGNE 2022

La nouvelle gouvernance du sport voulue par l'État se met progressivement en place. Une Agence Nationale du Sport (ANS) a été créée, en charge de la haute performance et du développement des pratiques sportives. Cette structure se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et a donc en charge la gestion des crédits, désormais « ex CNDS ».

Dans ce nouveau contexte, l'ANS a souhaité également responsabiliser l'ensemble des fédérations, en les invitant à décliner au niveau territorial (Ligues, CID et clubs) leurs objectifs de développement dans le cadre Stratégie territoriale de labélisation. En contrepartie, chaque fédération aura la pleine gestion de la part territoriale des crédits jusque-là gérée par le CNDS.

Ainsi 28 fédérations dont la FFAAA ont notamment pour mission, de mettre en place ces nouvelles dispositions en partant d'un Projet Sportif Fédéral (PSF). [Lien site ou en PJ](#)

Ce PSF doit traduire les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tou-te-s et ce, pour l'ensemble des territoires, métropolitain et DOM-ROM.

Ces orientations se concrétisent par 4 axes prioritaires qui structurent ce Projet Sportif Fédéral :

Axe 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LA FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Axe 2 : ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL

Axe 3 : RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS

Axe 4 : OUVRIR LES DISCIPLINES À UN LARGE TISSU D'ACTEURS POUR MIEUX VALORISER NOS PRATIQUES

En 2022 l'enveloppe de la FFAAA réservée à la labélisation des structures territoriales s'élève à **60 000 €** hors une enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continuera, pour l'heure, à être gérée par les services déconcentrés de l'État. À ce titre, les territoires et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré (DRAJES ou DSDEN) pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

L'enveloppe de **60 000 €** doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées page 7, d'accompagner :

- Les projets d'actions des territoires visant à accompagner les clubs, dans leur développement, leur structuration et leur modernisation ;
- Les projets de clubs, de comité interdépartementaux, ligues exemplaires par leur capacité à s'inscrire dans une démarche d'innovation en termes d'accès et d'accueil de nouveaux publics notamment éloignés de la pratique, de diversification de pratiques et de services, de montée en compétences de ses cadres dirigeants et techniques, de partenariats ou de développement économique ;
- La création d'outils mutualisés favorisant le développement de nos disciplines.

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

2021-2024

Ce projet se décline en grandes orientations qui engagent la totalité des acteurs fédéraux de la FF AAA à savoir la Fédération, les Ligues, les Comités Interdépartementaux comme les clubs affiliés.

La première partie de cette présentation reste généraliste mais la seconde partie de ce document vient préciser les indicateurs de suivi que la Fédération mettra en place pour mesurer et évaluer le déploiement de ce Projet Sportif Fédéral.

Ces indicateurs de suivi permettent donc de lister des projets et développements que la Fédération souhaite pouvoir compter à moyen et plus long terme, et par conséquent des actions dont les clubs et structures fédérales doivent se saisir pour construire leur propre projet.

Les 4 grandes orientations sont les suivantes :

Axe 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LA FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Axe 2 : ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL

Axe 3 : RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS

Axe 4 : OUVRIR LES DISCIPLINES À UN LARGE TISSU D'ACTEURS POUR MIEUX VALORISER NOS PRATIQUES

Axe 1 - Poursuivre les efforts de la formation auprès des comités régionaux

1. Développer les formations

Cela se traduira par :

- Relance des formations auprès des régions et des clubs, par notre institut.
- Mise en œuvre d'opérations nationales de communication et de promotion (reportages, journée portes ouvertes), relayées par les clubs et les comités,
- Refonte et diversification des outils de communication, affiche fédérale
- Création de modules de formation pour les enseignant-e-s ou les professionnel-le-s,
- Animation d'un réseau d'enseignant-e-s et accompagnement à leur professionnalisation,
- Création de programmes d'animation innovants clés en main pour les clubs afin d'intervenir en milieu scolaire.

2. Diversifier et renforcer l'offre de formation

Il s'agira de diversifier les publics, d'ouvrir vers des pratiques innovantes qui constituent un prérequis indispensable au développement du nombre de licencié-e-s du développement économique pour les clubs, notamment dans la professionnalisation de leurs enseignant-e-s (CQP, DE, DES).

De renforcer l'offre de formation à destination d'un large public en ayant la volonté de participer financièrement aux formations (diplômantes, pédagogiques, structures bénévoles...).

3. Mise en place d'une École supérieure de nos disciplines au sein de notre Institut

Cela se traduira par la mise en place d'une École supérieure de nos disciplines afin d'atteindre l'excellence qui pourrait être financée par la FF AAA et accompagné par des aides d'État.

Axe 2 – Accompagner les clubs en tant que pivots du développement national et local

1. Impulser une diversification des activités et des publics accueillis dans et hors clubs

L'accompagnement devra converger vers l'incitation auprès des clubs à s'engager dans une démarche de plan de développement et de professionnalisation (demandes de subventions, outils coopératifs, partage des bonnes pratiques...).

2. Soutenir la professionnalisation des clubs au service de la qualité de l'encadrement

La FFAAA devra faire une évolution de l'architecture de l'offre de formation (certification, ouverture de modules complémentaires entreprise, éducation, dirigeant-e-s...).

3. Outiller les clubs pour faciliter leur structuration et leur développement

Il faudra faire des observations et des recueils des besoins en formations pour une meilleure réactivité et adéquation aux besoins.

4. Encourager une dynamique de licenciation des pratiquant-e-s, des adhérent-e-s et des clubs.

De soutenir la mise en place de nouvelles activités.

Axe 3 - Renforcer et moderniser l'image de nos disciplines et activités

1. Valoriser les activités émergentes ainsi que l'approche ludique de certaines disciplines

Faire une refonte et une diversification des outils de communication fédérale pour s'ajuster aux différentes cibles.

2. S'appuyer sur les événements et les manifestations pour promouvoir la FFAAA

La FFAAA devra organiser ou participer à des événements permettant de renforcer la visibilité des pratiques fédérales.

3. Construire un discours incitatif à la prise de licence et à la pratique en club

Soutenir la visibilité des clubs en mettant davantage en valeur les initiatives locales sous forme d'actus, de brèves ou d'articles.

4. Outiller les clubs et les comités pour une stratégie de communication efficace

Il est essentiel de s'appuyer sur un dispositif de communication interne et externe global, déclinable dans les territoires.

Axe 4 - Ouvrir les disciplines à un large tissu d'acteurs pour mieux valoriser nos pratiques

1. Investir le champ du sport scolaire afin de toucher un public jeune

Il s'agira de proposer :

- Incitation auprès des comités pour la **mise en place d'actions innovantes** de découverte et de promotion des **pratiques fédérales**
- **Outils** pour soulager leur gestion quotidienne et le pilotage de leurs missions

LE TYPE D' ACTIONS ÉLIGIBLES SELON LE PROFIL DE STRUCTURE

Une structure (Ligue, Comité interdépartemental, club ou Codep) peut présenter deux actions maximum lors de sa candidature selon les modalités suivantes :

Une Ligue doit a minima présenter une action inscrite sur l'axe 1 : « **POURSUIVRE LES EFFORTS DE FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX** ». Une seconde action peut ensuite être proposée sur l'un des 4 autres axes inscrits au PSF 2021-2024 de la Fédération.

Un Comité interdépartemental et Codep de ligue doit a minima présenter une action inscrite sur l'axe 2 : « **ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL** ». Une seconde action peut ensuite être proposée sur l'un des 4 autres axes inscrits au PSF 2021-2024 de la Fédération.

Un club doit a minima présenter une action inscrite sur l'axe 3 : « **RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS** ». Une seconde action peut ensuite être proposée sur l'un des 4 autres axes inscrits au PSF 2021-2024 de la Fédération.

Tableau synthétique des profils d'actions éligibles selon le profil de structure :

2 actions maximum présentées par structure comme suit :			
	Ligues :	Comités Interdépartementaux et Codep de Ligue :	Les clubs :
OBLIGATOIRE	Une action a minima sur l'axe 1 : « POURSUIVRE LES EFFORTS DE FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX »	Une action a minima sur l'axe 2 : « ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL »	Une action a minima sur l'axe 3 : « RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS »
FACULTATIF	Une seconde action éventuellement sur l'un des 4 axes proposés dans le PSF FFAAA 2021-2024 à savoir : <ul style="list-style-type: none">✓ Axe 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX✓ Axe 2 : ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL✓ Axe 3 : RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS✓ Axe 4 : OUVRIR LES DISCIPLINES À UN LARGE TISSU D'ACTEURS POUR MIEUX VALORISER NOS PRATIQUES		

BILAN DES ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

BILAN DES ACTIONS

Il revient à la Fédération de s'assurer de la réalité des actions des Ligues, Comités interdépartementaux et Codep ainsi que des clubs. Elle devra, à ce titre, récupérer les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*02) au plus tard le 30 juin 2021 de l'année suivant la réception de son financement. Exemple : pour cette année de campagne 2021, les comptes rendus devront être adressés à la Fédération avant le 30 juin 2022.

De son côté, après analyse la Fédération transmettra l'ensemble des comptes rendus à l'Agence Nationale du Sport.

INDICATEURS DE SUIVI

PROJETS – ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
Axe 1 : Poursuivre les efforts de la formation auprès des comités régionaux	
Développer les formations	<ul style="list-style-type: none">• Relance des formations auprès des régions et des clubs,• Mise en œuvre d'opérations nationales de communication et de promotion (reportages, journée portes ouvertes), relayée par les clubs et les comités,• Refonte et diversification des outils de communication,• Création de modules de formation pour les enseignant-e-s ou les professionnel-le-s,• Animation d'un réseau d'enseignant-e-s et accompagnement à leur professionnalisation,• Création de programmes d'animation innovants clés en main pour les clubs afin d'intervenir en milieu scolaire.
Diversifier et renforcer l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none">• Diversifier les publics, ouvrir vers des pratiques innovantes,• Renforcer l'offre de formation à destination d'un large public en ayant la volonté de participer financièrement aux formations (diplômantes, pédagogiques, structures bénévoles...).
École supérieure de nos disciplines	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une École supérieure de nos disciplines afin d'atteindre l'excellence qui pourrait être financée par la FFAAA.

Axe 2 – Accompagner les clubs en tant que pivots du développement national et local	
Impulser une diversification des activités et des publics accueillis dans et hors clubs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer de nouvelles disciplines au sein du club, • Soutenir à la mise en place de nouvelles activités.
Soutenir la professionnalisation des clubs au service de la qualité de l'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Observation et recueil des besoins en formations pour une meilleure réactivité et adéquation aux besoins, • Incitation auprès des clubs à s'engager dans une démarche de plan de développement et de professionnalisation.
Outiller les clubs pour faciliter leur structuration et leur développement	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre d'enseignant-e-s, intervenant-e-s, formateurs-trices formé-e-s à l'utilisation de l'aïkido comme outil de management, gestion des conflits, ou encore gestion d'équipe, développement personnel, ou encore application des neurosciences et sciences humaines plus globalement, • Inciter à la formation des dirigeant-e-s et enseignant-e-s.
Encourager une dynamique de licenciation des pratiquant-e-s, des adhérent-e-s et des clubs.	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'architecture de l'offre de formation, • Étude de la faisabilité sur la mutualisation d'emploi.
Axe 3 - Renforcer et moderniser l'image de nos disciplines et activités	
Valoriser les activités émergentes ainsi que l'approche ludique de certaines disciplines	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les atouts de nos disciplines vers les instances régionales, • Soutenir à la visibilité des clubs en mettant davantage en valeur les initiatives locales sous forme d'actus, de brèves ou d'articles.
S'appuyer sur les événements et les manifestations pour promouvoir la FFAAA	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation ou participation à des événements permettant de renforcer la visibilité des pratiques fédérales, • Mettre en place des actions de promotion : portes ouvertes, journées « Sentez-vous sport » ... • Participer aux opérations régionales de promotion de la pratique sportive.
Construire un discours incitatif à la prise de licence et à la pratique en club	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la FFAAA auprès des clubs non fédérés, • Licencier l'ensemble de leurs adhérent-e-s.
Outiller les clubs et les comités pour une stratégie de communication efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Être les relais des campagnes de communication nationales, • Refonte et diversification des outils de communication fédérale pour s'ajuster aux différentes cibles.
Axe 4 – Ouvrir les disciplines à un large tissu d'acteurs pour mieux valoriser nos pratiques	
Investir le champ du sport scolaire afin de toucher un public jeune	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation auprès des comités pour la mise en place d'actions innovantes de découverte et de promotion des pratiques fédérales, • Partage des initiatives et des actions innovantes mises en œuvre par les clubs, • Positionnement sur des projets innovants en faveur du développement des pratiques, • Diffusion auprès du Comité des actions menées localement.

PROCÉDURE ET CALENDRIER

LA COMMISSION D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION FÉDÉRALE DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

- Composition :
 - Le président de la FFAAA, Francisco DIAS,
 - Le trésorier fédéral, Serge RETOURNE accompagné du comptable Wilfried MERCIER
 - La responsable administrative, Amandine ATAR
 - Le représentant du Collège Technique National, Michel ERB,
 - Le secrétaire général, Jean-Victor SZELAG,
 - La présidente de la ligue Pays de la Loire, Laurence CHEDORGE.
 - Le président de la ligue Haut De France François PENIN
 - Le président de la ligue Ile De France Philippe MONFOUGA
 - Le président de la ligue Grand Est Luc SANSELME
- Rôle :
 - Elle est chargée de piloter le dispositif en relation avec l'Agence nationale du sport ;
 - Elle définit avec le Comité directeur fédéral, annuellement, une note d'orientations qui décline le projet sportif de la Fédération et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée ;
 - Elle définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif ;
 - Elle instruit et définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence Nationale du Sport, les enveloppes affectées aux candidatures ;
 - Elle transmet à l'Agence Nationale du Sport l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets des clubs et organes déconcentrés.

SEUIL D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

Le seuil d'aide financière pouvant être attribuée est fixée à 1 500€ minimum par structure et 1 000€ pour les clubs situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Par ailleurs minimum 50 % de l'enveloppe du PSF versée à la FFAAA devra être attribuée et reversée aux clubs en priorité.

LE CALENDRIER

ECHEANCES	PROCÉDURES
Mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> • La FFAAA envoie le Plan Sportif Fédéral, la note de cadrage et les outils aux organes déconcentrés et clubs. • La FFAAA et l'Agence Nationale du Sport constituent une convention pluriannuelle. • Le montant pour le Projet Sportif Fédéral alloué à la Fédération s'élève à 60 000 €.
Du 30 avril Au 15 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des orientations de la présente note, les organes déconcentrés et les clubs candidatent en proposant des projets d'actions qu'ils souhaitent voir soutenus au titre du PSF 2022. • Le siège fédéral et les organes déconcentrés sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre aux questions et accompagner les acteurs à l'élaboration de leurs projets.
Du 15 juin Au 31 mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> • La commission d'instruction et d'attribution fédérale du Projet Sportif Fédéral instruit les candidatures des clubs et organes déconcentrés. Elle vérifie la complétude des dossiers (Affiliation, Statuts – Projet de développement – RIB etc.). • Au final, elle arrête la liste des projets retenus et les sommes affectées à chaque projet. <u>Pour les projets non retenus, le refus devra être motivé.</u>
Du 1er juin Au 20 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • La commission d'instruction et d'attribution fédérale du Projet Sportif Fédéral retourne les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits à l'Agence Nationale du Sport
Octobre - Novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Après contrôle de conformité par l'Agence Nationale du Sport, la commission d'instruction et d'attribution fédérale du Projet Sportif Fédéral retourne les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits aux structures concernées selon les motifs qui les justifient ou non. • La Fédération met en paiement l'affectation des crédits accordés aux structures retenues.
Avant le 30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Le siège fédéral reçoit les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*01) • La commission d'instruction et d'attribution fédérale du Projet Sportif Fédéral étudie les comptes rendus et la bonne réalité des actions ayant été créditées d'une aide. <p style="text-align: center;">Attention : Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionnés en amont pourra faire l'objet d'un report (cause pandémie).</p>

Annexes :

- Projet Sportif Fédéral,
- Dossier de candidature des structures fédérales.